cerfa

N° 13614*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA DESTRUCTION, l'ALTERATION, OU LA DEGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : BADAROUX Jean
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) VIASILVA
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 1 Rue : Geneviève de Gaulle Anthonioz – CS 50726
Commune : RENNES
Code postal : 35000
Nature des activités : La SPLA a en charge le projet d'Ecocité ViaSilva – Aménagement de la ZAC les Prairies
Qualification : Directeur Général Délégué

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 *Carduelis cannabina* Linotte mélodieuse	6 000 m² friche et 150 ml haie bocagère
B2 *Saxicola rubicola* Tarier pâtre	6 000 m² friche
B3 *Sylvia communis* Fauvette grisette	6 000 m² friche
B4 *Sciurus vulgaris* Ecureuil roux	2,4 ha secteurs boisés
B5 *Pipistrellus pipistrellus* Pipistrelle commune	2 arbres gîtes
B6 *Pipistrellus kuhlii* Pipistrelle de Kuhl	2 arbres gîtes
B7 *Podarcis muralis* Lézard des murailles	360 m² habitat repos, reproduction et alimentation
B8 *Natrix natrix* Couleuvre à collier	3 200 m² habitat repos, reproduction et alimentation
B9 *Hyla arborea* Rainette arboricole	2,24 ha habitat terrestre et 2 sites reproduction (bassins rétention)
B10 *Rana dalmatina* Grenouille agile	2,79 ha habitat terrestre et 1site reproduction (bassin rétention)
B11 *Triturus cristatus* Triton crêté	3 200 m² habitat repos, reproduction et alimentation
B12 *Cerambyx cerdo* Grand capricorne	320 ml haie bocagère comprenant 17 Chênes pédonculés accueillant des larves

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommage aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☒

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
ViaSilva est un projet de développement urbain dans la partie Nord-Est de Rennes dont l'objectif est l'accueil de nouveaux habitants et nouveaux emplois en lien avec le déploiement de la ligne b du métro.

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, DALTERATION OU DE DEGRADATION *

Destruction	☒	Préciser : Construction de logements, de bureaux, de commerces, de bâtiments de service et de loisirs et de voiries
Altération	☐	Préciser :
Dégradation	☐	Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNELS ENCADRANT L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale	☒ Préciser : Master en gestion des ressources naturelles
Formation continue en biologie animale	☒ Préciser : Près de 20 ans d'expérience professionnelle
Autre formation	☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Préciser la période : juin 2018 à mars 2021
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DE DESTRUCTION, DALTERATION OU DE DEGRADATION

Régions administratives : Bretagne
Départements : Ille et Vilaine
Cantons : Rennes Métropole
Commune : Cesson Sévigné principalement et Rennes

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos....☒
Mesures de protection réglementaires.....☒
Mesures contractuelles de gestion de l'espace .....☒
Renforcement des populations de l'espèce.....☐
Autres mesures .....☐ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
Importants travaux de restauration de prairies humides et des ruisseaux de la Chalotais et des Pierrins et création de mares afin de reconstituer des habitats favorables aux espèces protégées associées (amphibiens notamment). Maintien et confortement des corridors écologiques existants entre les différents foyers de biodiversité. Confortement et plantations de haies bocagères, de boisements et de fourrés en faveur du Grand capricorne, des chiroptères et des passereaux. Tous ces éléments seront inscrits au PLU et intégrés dans un vaste parc protégé et géré par la collectivité.

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
Les travaux seront suivis par un expert écologue. Un rapport sera établi à chaque suivi et transmis à la DREAL Bretagne. Le suivi biologique post-travaux s'effectuera tous les 2 ans pendant 10 ans puis tous les 5 ans jusqu'en 2050.
Un comité de suivi scientifique (DREAL Bretagne, écologues, Bretagne Vivante, LPO 35) se réunira pour échanger sur les mesures d'accompagnement et compensatoires mises en œuvre. Il sera initié et animé par la collectivité.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux	Fait à Rennes le 8/11/17 Votre signature SPLA VIASILVA 1 rue G. de Gaulle-Anthonioz CS 50726 35207 RENNES CEDEX 2